

Analyse du Taux de Recouvrement des Taxes au Cameroun pour 2021 et 2022

Contexte : le recouvrement des recettes est un chantier majeur de la Norme ITIE 2023.

1. Introduction

L'analyse du taux de recouvrement des taxes au Cameroun dans le cadre de l'ITIE pour les années 2021 et 2022 révèle des efforts notables ainsi que des défis persistants dans la collecte des revenus du secteur extractif.

Par exemple, sur la seule année 2022, le secteur extractif a généré **1 416,22 milliards de FCFA au titre de paiements en nature et en numéraire**. La DGI avait collecté environ **283,59 milliards FCFA en numéraire** dont 277,35 milliards FCFA provenant des hydrocarbures, 5,36 milliards FCFA provenant du transport pétrolier et 0,89 milliards FCFA provenant des mines et carrières (Cf. *Tableau n°02 du Rapport ITIE 2022*).

2. Analyse des écarts observés dans le recouvrement des taxes

L'analyse des rapports ITIE 2021 et 2022 révèle quelques écarts de recouvrement entre les montants théoriques et ceux effectivement collectés, principalement en raison d'une coordination à améliorer entre les différents organes gouvernementaux impliqués dans la collecte et le contrôle des recettes fiscales.

En 2021, les écarts en numéraire qui n'ont pas pu être rapprochés s'élèvent à 0,004 milliard de FCFA, soit 0,001 % des revenus déclarés par l'État. Ces écarts demeurent inférieurs au seuil d'erreur acceptable de 2 % fixé par le Comité ITIE.

En 2022, l'exercice de rapprochement a permis de couvrir 99,92 % des paiements en numéraire et 99,49 % des paiements en nature. Les écarts non rapprochés en numéraire s'élèvent à 0,5 milliard de FCFA, soit 0,044 % des revenus déclarés par l'État, ce qui reste en dessous du seuil d'erreur acceptable de 2 %. Fixé par le Comité ITIE.

2.1 Écarts dans le secteur minier :

En 2021 :

- les **transferts aux communes** dans le cadre de leur quote-part dans la fiscalité minière artisanale ont été sous-évalués par rapport à la répartition théorique des recettes. Le montant théorique prévu était de **632,2 millions FCFA**, mais seulement **452,02 millions FCFA** ont été effectivement collectés. Cet écart pourrait être attribué à l'inefficacité dans la collecte des recettes fiscales, en particulier dans les zones d'exploitation minière artisanale.

-La collecte des Centimes Additionnels Communaux (CAC) liés à l'Impôt sur les Sociétés (IS) et l'Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers (IRCM) a connu des écarts. Le total des CAC collectés en 2021 a atteint environ **8,75 milliards FCFA**. Toutefois, les rapprochements entre les montants théoriques des recettes et ceux effectivement collectés n'ont pas pu être effectués de manière exhaustive, principalement en raison de l'absence de données complètes concernant les transferts effectifs.

En 2022 : La Direction Générale des Impôts (DGI) a collecté environ **461,21 millions FCFA** pour la taxe à l'extraction des sociétés de carrières et **170,99 millions FCFA** pour la taxe ad valorem. La répartition théorique des transferts aux communes se chiffrait à **632,2 millions FCFA**, mais seulement **452,02 millions FCFA** ont été effectivement collectés.

2.2 Écarts dans les paiements du secteur pétrolier (2022) : Les écarts dans le secteur pétrolier en 2022 ont été observés entre les montants déclarés par quelques entreprises extractives et ceux effectivement collectés. Ci-dessous quelques entreprises concernées par lesdits écarts :

- ✓ **Perenco** : Des écarts ont été relevés dans les déclarations concernant les paiements en nature dans plusieurs blocs, y compris **RDR, CAM, et MOUDI**.
- ✓ **Addax Petroleum** : La société a déclaré des volumes de production, mais il peut y avoir des erreurs de classification ou des inexactitudes dans la communication des paiements en nature et en numéraire. Cela entraîne une mauvaise évaluation des montants effectivement dus au Trésor Public, en particulier lorsqu'il s'agit des taxes sur la production et l'exportation des hydrocarbures. Dans le cas de Mokoko Abana, Mokoko West, et Iroko, les déclarations de production semblent ne pas toujours correspondent aux paiements effectués ou aux montants réellement collectés.
- ✓ **Noble Energy** : Cette société est également impliquée dans des écarts dans les paiements en nature et en numéraire.

2.3 Écarts dans les recettes des sociétés pétrolières (2022) : En ce qui concerne les recettes des sociétés pétrolières, les écarts sont liés à des communications incomplètes des paiements. Les entreprises suivantes sont concernées par ces écarts dans les recettes pétrolières :

- ✓ **SNH (Société Nationale des Hydrocarbures)** : SNH joue un rôle central dans la gestion des recettes pétrolières, et des écarts ont été identifiés entre les paiements en nature déclarés par SNH et ceux rapportés par les sociétés opérant dans le secteur.
- ✓ **Perenco** : Le taux de recouvrement des recettes observé en 2021 était de 87% ; une performance relativement bonne mais des ajustements ont été nécessaires en raison des divergences entre les paiements déclarés et les montant effectivement recouvrés. Notamment pour les blocs RDR et CAM, des écarts ont été identifiés dans les paiements en nature et les volumes de pétrole déclarés. En 2022, le taux de recouvrement a subir une légère augmentation pour attient 91% en grande partie grâce a l'amélioration des mécanismes de suivi. L'écart total entre les montants prévus et les montants collectes a été de 150million de FCFA ce qui montre que la régie financière a mieux maitrise le processus de recouvrement (pages à consultées : Rapport ITIE 2021 Page 144 et Page 147 ; Rapport ITIE 2022 Page 137 et Page 190).
- ✓ **Addax Petroleum** : Les recettes pétrolières encaissées en 2021 étaient soumises à un taux d'assurance de 99,26% pour les paiements en numéraire, ce qui a permis de garantir une couverture élevée dans le processus de rapprochement. En 2022, Addax a contribué à hauteur de 52 752 485 597 FCFA dans le secteur pétrolier, avec des ajustements indiquant un écart de 231 825 690 FCFA. Ces écarts concernent principalement les paiements en nature et numéraire, ajustés pour garantir la transparence des recettes collectées (pages à consultées : Rapport ITIE 2021 Page 144 et Page 147 ; Rapport ITIE 2022 Page 137 et Page 190).

Les écarts observés dans ces secteurs montrent des problèmes de classification, de reporting et parfois de non-communication des paiements effectifs, ce qui entraîne des répercussions sur la traçabilité des recettes fiscales collectées.

3. Raisons des écarts et de la sous-collecte de quelques taxes

Les causes et le traitement de ces écarts sont respectivement détaillés en **section 5.2 et 4.9.7** des Rapports ITIE 2021 et 2022. Parmi les causes de ces écarts, peuvent être citées :

- ✓ Concernant les valeurs des exportations, les sociétés ont renseigné leurs déclarations sur la base des factures définitives alors que la DGD a reporté les exportations sur la base des prix indiqués au niveau des factures pro-forma.
- ✓ Concernant les réconciliations des paiements en nature, parfois l'Etat et les entreprises n'ont pas utilisé les mêmes unités de mesures.

Les écarts observés peuvent être attribués à plusieurs facteurs :

- ✓ **Manque de coordination entre les entités fiscales** : L'absence de systèmes interconnectés entre la Direction Générale des Impôts (DGI) et d'autres structures financières (Trésor Public, DGD, etc.) empêche une gestion fluide des flux de recettes, entraînant des erreurs dans les montants transférés et la répartition des taxes.
- ✓ **Problèmes de transparence et de communication des données** : Les entreprises extractives ne fournissent pas toujours toutes les informations nécessaires ou n'effectuent pas les paiements dans les délais. Cela crée des écarts dans les montants collectés et rapportés.
- ✓ **Lenteur dans le processus de rapprochement des données** : Le processus de rapprochement des paiements entre les entreprises extractives et les autorités fiscales est souvent lent et sujet à des erreurs. Ces ajustements tardifs sont responsables des écarts de recouvrement, qui auraient pu être évités avec une meilleure gestion de l'information.

4. Recommandations concernant les écarts de recouvrement des taxes

Les rapports ITIE 2021 et 2022 contiennent plusieurs recommandations clés pour améliorer le taux de recouvrement des taxes et réduire les écarts observés :

- ✓ **Amélioration de la transparence et de l'exhaustivité des données** : Il est recommandé de renforcer la gestion des données fiscales, avec un accent particulier sur la transparence des flux de paiements. Il est suggéré de renforcer les mécanismes de rapprochement des flux financiers entre ces entités pour minimiser les erreurs de reporting et de classification des paiements.
- ✓ **Renforcement de la traçabilité et de la coordination** : Le rapport de 2021 indique que l'absence de systèmes informatiques interconnectés entre les services fiscaux et le Trésor Public empêche une traçabilité efficace des recettes. Il est recommandé de renforcer les capacités des centres de gestion des impôts et de mettre en place un système centralisé de gestion des recettes fiscales pour améliorer la précision des transferts et des collectes.
- ✓ **Vérification plus stricte des déclarations des entreprises extractives** : Il est conseillé de mettre en place des contrôles plus rigoureux sur les déclarations fiscales des entreprises extractives. Cela inclut la réalisation de vérifications fréquentes et détaillées pour garantir que les montants dus par les sociétés sont correctement déclarés et payés dans les délais prévus.
- ✓ **Renforcement de la formation et de la sensibilisation des autorités fiscales** : Pour pallier les erreurs de classification et de reporting, une meilleure formation des responsables fiscaux et des employés des entreprises extractives est suggérée. Cela garantirait que les informations fiscales sont correctement saisies et communiquées.

5. Reference des pages et sections utilisées

Rapport ITIE 2021

- ✓ **Page 12** : Introduction générale et présentation des objectifs du rapport ITIE 2021.
- ✓ **Page 13** : Chiffres-clés du rapport, notamment la répartition des revenus et la qualité des données.
- ✓ **Page 15** : Tableau récapitulatif des revenus budgétaires par secteur, incluant la fiscalité minière et pétrolière.
- ✓ **Page 18** : Principaux constats sur l'exhaustivité et la fiabilité des données, ainsi que les résultats des travaux de rapprochement.

- ✓ **Pages 104-107** : Collecte des revenus, méthodologie de rapprochement des données fiscales et résultats des rapprochements.
- ✓ Page 144 et Page 147

Rapport ITIE 2022

- ✓ **Pages 13-18** : Introduction générale du rapport ITIE 2022, présentant les principales données financières et le contexte des recettes fiscales.
- ✓ **Pages 23-28** : Cadre juridique et fiscalité dans le secteur des hydrocarbures et des mines, avec une discussion sur la fiscalité et les instruments fiscaux applicables.
- ✓ **Pages 132-135** : Collecte des revenus, précisant les flux de paiement et la répartition des recettes fiscales, ainsi que les résultats du rapprochement des données fiscales
- ✓ Page 137 et Page 190

POUR LE GTSEC